

EDITORIAL



Bonjour à toutes et à tous,

Une saison hivernale vient de se terminer, nous pensons déjà à la prochaine, mais surtout à la saison estivale qui approche à grands pas.

Cette saison a été bonne pour la régie communale des remontées mécaniques elle va permettre d'avancer sur les projets futurs : enfin nous allons pouvoir démarrer le remontage de « l'OURSON », les études pour le nouveau local à explosifs sont terminées et nous allons passer à la réalisation, lancer une première tranche de travaux sur l'usine à neige avec comme objectifs l'économie d'eau et la possibilité de fabriquer de la neige de culture à des températures extérieures plus élevées.

Notre programme de diversification touristique se poursuit. L'Odyssée verte sera inaugurée le 30 juin et ouverte au public dès le 1er juillet, le sentier de « l'eau » est terminé et un ou deux bancs supplémentaires permettront de faire des poses plus fréquentes.

Enfin « la cure », le bâtiment est mis en valeur depuis que le mur d'enceinte a retrouvé sa hauteur d'antan, l'aménagement de la cour intérieure va se faire avant la saison estivale, gravier sur la partie droite avec mobilier de jardin et engazonnement sur la partie gauche afin d'y installer une muséographie PNRV / CPIE. La mise en sécurité de la partie qui surplombe la Gresse est à l'étude. Quant à l'"Espace Bien être " les problèmes de foncier et administratifs avec les services de l'Etat ne nous permettront pas de faire la tranche initialement prévue en 2012.

Nous allons lancer le dossier administratif de la « maison du Grand Veymont » pour une réalisation probable en 2013/2014. Le financement à hauteur de 40 % est accordé

SOMMAIRE

- Editorial
- Projet de rénovation du monument aux Morts
- Les nouvelles de l'amicale des Sources de la Gresse
- Affouage 2012
- C.C.A.S.
- Enlèvement d'épaves automobiles
- Notre champion : Aloïs ROSSI-GRILLET
- Le point sur les remontées mécaniques
- Les nouvelles règles d'urbanisme
- 9 & 10 juin : Floricîmes !

par le CGI, nous poursuivons nos demandes complémentaires auprès de la Région et de l'Etat car au vu des montants estimés, nous ne pourrions pas autofinancer 60 % du projet.

Début juin, week-end des 9 et 10, « Florissime » ouvrira la saison estivale.

La traditionnelle « fête de l'alpage » aura lieu les 18 et 19 août.

Cet été nous aurons le grand plaisir d'accueillir nos amis de Calvanico pour les 10 ans du jumelage, mais les dates ne sont pas encore définitivement fixées.

Bonne saison estivale à toutes et à tous.

Henri Benoist

PROJET DE RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Noël QUILLON et Bernard BRUN-COSME ont travaillé depuis de nombreux mois sur un noble projet : la réfection et l'aménagement de notre monument aux morts.

Motivation et objectif

Transmettre aux jeunes générations le sacrifice de leurs aînés pour une liberté chèrement acquise:

- Certaines des 16 personnes décédées étaient très jeunes.
- Ajouter la photographie et l'âge de chacune d'elles serait un moyen de les mieux faire connaître.
- Les personnes vivantes qui les ont connues sont de plus en plus rares.
- Réaliser ce projet pour le 04 juillet 2012.
- Concrétiser une enquête et des déplacements étalés sur deux ans.

Photographies en médaillon

- 11x15 cm, sur porcelaine, en noir et blanc avec liseré noir et inscription des noms, prénoms et âges.

Médaillons fixés sur 2 supports

- 2 groupes de 8 médaillons sur colonnes verticales en pierre.
- Hauteur 1,70m nécessaire pour visionner les photos et lire les noms.
- Porte-drapeaux derrière le monument

Plaque historique

Le 4 juillet 1944 en représailles à une attaque d'un convoi allemand, Alexis GARNIER, Gaston FAURE, Edmond et Marcel MARTIN DHERMONT et Raymond CUCHET sont fusillés sur la place de la mairie de Gresse.

Dans le mois qui suit, sont tués Rolande ALBERTO aux Cadorats, Albin ALGOUD au Pas de l'Aiguille, Blanche MOUTTET au hameau du Puits, Emile BERNARD à Charnècles et Robert ADAGE à Saint Maurice en Trièves.

Déportés dans les camps nazis, André MOUTTET, Louise MARTIN DHERMONT, Emile et Marie-Louise MARTIN, Emile OGIER et Noël MOUTTET n'y survivront pas.



Financement

Dépenses €	HT	TTC	Recettes €	% HT	
Réfection socle	83,61	100,00	Commune Gresse		2563,71
Colonnes	1321,07	1580,00	ONAC (1)	20	644,15
Transport et pose	83,61	100,00	Souvenir Français	20	644,15
Médailleurs	1446,49	1730,00			
Inscriptions	160,54	192,00			
Plaque	125,42	150,00			
Total	3220,74	3852,00	Total		3852,00

Si toutes les démarches aboutissent en temps et heure, Noël et Bernard espèrent voir leur projet réalisé pour le 4 juillet 2012.

Nous les remercions sincèrement pour cette belle initiative qui a demandé un travail de fourni pour rassembler tous les éléments concernant ces douloureux événements.

AMICALE DES SOURCES DE LA GRESSE : 16 ans de dynamisme

Il y a déjà 16 ans, notre Association était mise sur de bons rails par Alice SALOMON, première présidente, aidée d'une équipe nombreuse. Paulette PECOUL a ensuite animé énergiquement l'Amicale pendant 8 ans avant que Josiane TERRIER soit nommée présidente à son tour il y a 5 ans.

Forts de l'expérience des prédécesseurs, les membres de l'équipe actuelle proposent chaque année des activités les plus diverses possibles en accord avec la soixantaine d'adhérents à l'Association.

Au cours de notre assemblée générale du 14 janvier dernier nous avons fait le point sur une année 2011 riche dans la diversité de ses activités et dans les contacts sympathiques noués tout au long de l'année.



Assemblée Générale 2012

L'année 2012 a bien démarré :

Le lundi matin les ateliers « mémoire » permettent de « réveiller » les neurones d'une quinzaine de participants.

Les lundis après-midi sont toujours réservés aux jeux de cartes et à la mise en commun de nos connaissances en micro-informatique ils sont entrecoupés de goûters qui ont commencé en début d'année avec la brioche des rois que notre **boulangier JULLIEN** nous avait mijotée et se sont poursuivis avec les crêpes de la chandeleur puis les bugnes de Georgette.

Un après-midi récréatif a été animé le 31 mars par Didier QUILLARD et Rémy GOUBE à la salle du Grand Veymont. De nombreux participants ont accompagné avec grand plaisir les deux compères qui nous ont fait traverser les époques avec leur sélection de chansons.



Le concours de belote est programmé le 14 avril, chaque doublette étant récompensée. Le reste de l'année s'annonce également dense :

La sortie de printemps nous permettra de visiter Chambéry et de faire un tour sur le lac le 30 mai.

Le pique-nique chez Josie le 25 juin sera l'occasion, au pied du Grand-Veymont, de tirer des sacs un repas (souvent trop copieux !), de sortir les cartes et les boules, de voir quelques photos et de faire le point avant de se donner rendez-vous après les vacances d'été.

Un voyage de 6 jours est prévu avec les cars PERRAUD en Italie (Rimini et Venise) du 9 au 14 septembre.

La sortie du deuxième semestre sera l'occasion d'aller à Vassieux-en-Vercors pour visiter le mémorial, découvrir le village et apprécier le « petit monde des santons de Provence ».

Le second concours de belote sera organisé comme d'habitude en novembre.

Enfin, le spectacle du deuxième semestre est à l'étude.

La liste des adhérents n'est jamais fermée. Quel que soit votre âge, si ces activités vous intéressent vous pouvez nous rejoindre à n'importe quel moment de l'année en prenant contact avec l'un des membres du bureau dont les noms et coordonnées figurent ci-dessous :

La présidente : Josiane TERRIER (04 76 34 30 36) terrier.josiane@orange.fr

Le secrétaire : Noël QUILLON (04 76 34 39 36) noel.quillion@wanadoo.fr

La trésorière : Françoise GIRARD (04 76 34 30 34)

AFFOUAGE 2012

Le conseil municipal, lors de sa séance du 19 décembre 2012, a décidé, sur proposition de l'ONF, d'affecter à l'affouage pour l'année 2012, **la parcelle 22**. Cette parcelle, située dans le secteur du ruisseau de Roche Rousse, peut fournir 100 m³ de bois façonné (sapin) et 110 m³ de bois pour l'affouage. En raison des précautions particulières d'exploitation à prendre (abattage délicat des hêtres sur plantation de sapins), **la totalité de l'exploitation** (Abattage+ débardage + constitution des lots) **sera confiée à un professionnel**, Mr Éric REPELLIN.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- abattage en avril 2012
- débardage et constitution des lots en septembre 2012
- récupération des lots par les affouagistes une fois les opérations ci-dessus mentionnées achevées.

Le coût d'exploitation par M3 est de 25 euros. Si le nombre d'affouagistes se situait autour de 20 comme la moyenne de ces dernières années, chaque lot serait d'environ 5,5 m³ (8,25 stères) et les frais d'exploitation par lot (dus par chaque affouagiste) se monteraient à 137,50 euros (25 euros x 5,5 m³).

Les trois garants du bon déroulement de l'affouage sont Messieurs Cyril COTTE, Jean-Yves REPELLIN, Bernard JACQUIER.

Du côté du C.C.A.S.

Le repas du CCAS a permis aux anciens (plus de 65 ans) de se retrouver au Restaurant de La CHICHOLIERE le samedi 24 mars.

Cyrille avait préparé un savoureux repas qui a plu à tous ceux qui avaient pu être présents.



Herman LANCON, avec son accordéon, a fait l'animation de ce moment de partage, accompagné des meilleures voix du village.

Les personnes non présentes et qui en ont fait la demande ont reçu un colis préparé par Nelly JULLIEN en remplacement de ce repas.



La Communauté de Communes organise un enlèvement gratuit d'épaves sur le Trièves

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la Communauté de Communes impérativement avant le 30 avril 2012 avec la carte grise et un certificat de non gage (sans ces documents à l'inscription l'épave ne pourra être enlevée).

En vertu des pouvoirs de Police qui lui sont conférés, il est dans les attributions du Maire d'intervenir notamment vis-à-vis des épaves automobiles :

- de façon préventive, en privilégiant et en mettant à disposition des administrés des services de collectes municipaux,
- de façon répressive, cf. art. R635-8 du nouveau code pénal.

De trop nombreuses incivilités de ce type sont identifiées sur notre commune.

Un véhicule hors d'usage non dépollué est considéré comme un **déchet dangereux** !

Profitez de cette opportunité !



CONTACT : 300, Chemin du Ferrier – 38 650 Monestier de Clermont
Téléphone : 04.76.34.11.22 / Télécopie : 04.76.34.13.37 – s.fillit@cdctrieves.fr

Aloïs ROSSI-GRILLET confirme ses performances de champion de saut à ski.

Le dimanche 12 février se déroulait à AUTRANS, le critérium national minimes une journée réservée au concours de saut spécial sur le tremplin HS60 très bien préparé.

Juste derrière les quatre premiers minimes (Nicolas COUTET de Chamonix, Grégoire DESHUSSES de Courchevel, Hugo ROUX du Jura et Ghislain AIRIAU d'AUTRANS, nous trouvons le talentueux benjamin **Aloïs ROSSI GRILLET**, originaire de Gresse et inscrit au club d'AUTRANS, avec un saut à 55m.

Lors de la deuxième manche, il retombait à 57m mais malheureusement chutait, perdant les points qui lui auraient permis de se hisser sur le podium. Il laissera ainsi la place de meilleur benjamin, à un autre talentueux jeune sauteur, Jonathan LEAROYD de Courchevel.

Les Dauphinois de Yoann MOREL se sont brillamment comportés car outre les performances de Ghislain AIRIAU et **Aloïs ROSSI-GRILLET**, on retrouve trois autres sauteurs dans les onze premiers avec Igor GRUMELLI ARBOUCHE à la 6ème place, Mateo LIATARD à la 7ème et Titouan CHANTELOUBE à la 11ème.

Deuxièmes par équipe au combiné avec Ghislain, **Aloïs** et Titouan, les Dauphinois sont également deuxièmes en saut avec Ghislain, Igor et Matéo.

Félicitations donc à ces jeunes champions, félicitations à **Aloïs ROSSI-GRILLET** de GRESSE en VERCORS et aux organisateurs, aux bénévoles et aux cadres des clubs pour

la réussite de ce week-end où nos jeunes espoirs du ski nordique français se sont particulièrement distingués.



Le podium des benjamins 1^{er} Jonathan LEAROYD – 2^{ème} Aloïs ROSSI GRILLET- 3^{ème} Julien ROSKAM

Le point sur les remontées mécaniques

Depuis les années 60, la commune de Gresse en Vercors a mis en évidence son atout touristique et commercial majeur : la station de ski avec ses remontées mécaniques, son organisation et les activités économiques induites.

Sans rentrer dans les détails techniques, il est capital de connaître la nature et le rôle de l'organisation qui préside aux destinées de la station. Ainsi bien peu de personnes connaissent la réalité juridique de l'organisation qui dirige et administre la régie des remontées mécaniques.

La station de ski de Gresse en Vercors est administrée par une régie municipale, instaurée par délibération du Conseil Municipal du 19 novembre 1995.

La régie municipale est autonome, c'est à dire qu'elle dispose d'un budget propre soumis au vote du conseil municipal. Elle ne dispose pas de la personnalité morale. Ainsi elle reste sous le contrôle du conseil municipal.

Elle est composée de deux organes de gestion :

- . D'une part le directeur (**Valéry ROUTABOUL**) qui administre la régie en direct, gère le personnel, prépare le budget, procède sous l'autorité du maire aux ventes et achats courants. Le directeur est un membre professionnel, agent public, recruté par le conseil municipal sur avis du conseil d'exploitation.

- . D'autre part le **conseil de surveillance ou conseil d'exploitation** qui donne obligatoirement son avis au conseil municipal sur tous les sujets intéressant le fonctionnement de la régie (travaux, vote du budget, mesures à prendre, interventions dans l'administration du personnel, fixer les tarifs etc.) Les membres du Conseil sont tous nommés par le conseil municipal. Les fonctions sont exercées à titre bénévole.

C'est ainsi que le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par mois, notamment pendant la période d'ouverture de la station. Il est composé de :

Henri BENOIST, Maire,
Alain ROUGALE, Adjoint
Josiane TERRIER, conseillère municipale

François BONTE, Jean Pierre BOUVIER, Daniel NIOT, Frédéric MARTIN, Valérie MOURIER, Jean Yves REPELLIN, Jean Claude RIONDET, Olivier ZANARDI.

Participe également aux réunions le directeur Valéry ROUTABOUL qui dispose d'une voix consultative.

Les sujets évoqués aujourd'hui sont évidemment récurrents tels que : le déplacement impératif du dépôt d'explosifs, la réimplantation du téléski l'ourson, l'automate de l'usine à neige, les investissements à prévoir dans le matériel et l'équipement, les tarifs, mais aussi la politique commerciale à mener, l'adaptation et l'énergie qui peut être dégagée avec les associations et organisations gérant le tourisme, etc.

Par ailleurs, la saison 2011/2012 a été une très bonne saison avec un excellent enneigement. Ceci étant il ne faut pas oublier que l'année précédente a été difficile et que l'on doit évidemment tenir compte des reports. C'est bien là qu'il est difficile de préparer le prochain budget en essayant d'anticiper, le plus possible la mauvaise saison.

Autant de sujets et de difficultés que chacun des membres abordent avec impartialité, spontanéité et conscience, même si l'on n'est pas toujours d'accord. Qu'ils en soient ici félicités car tout cela serait bien entendu impossible s'il n'y avait pas toutes ces personnes dévouées et généreuses qui interviennent sans compter tant à titre professionnel que bénévole, y consacrant naturellement une grande partie de leur temps.

Je ne voudrai pas terminer ce petit exposé sans répéter à tous les Gressots, de souche ou non, que la station de ski de la ville, qui a connu des hauts et des bas, est incontestablement une réussite et constitue indéniablement le cœur et le poumon de notre petite cité. Sans elle, le rayonnement ne serait pas le même et nous ne serions certainement pas là, en tout cas pas de la même façon. C'est bien entendu grâce à vous tous. Aussi quand j'entends, ici ou là, des propos parfois négatifs sur la station de Gresse en Vercors, j'aimerais que nous tous, artisans laborieux de sa réussite, ayons en mémoire l'histoire de la station et des hommes qui s'y sont investis et s'y investissent.

Nous pourrons ainsi avoir une vraie cohésion en défendant et mettant en valeur ses attraits.

La station et la commune ne pourront qu'en sortir grandies.

Jean Pierre BOUVIER,
Président du Conseil de Surveillance.

Les nouvelles règles d'urbanisme

Depuis le 1^{er} mars 2012, les règles d'urbanismes ont été modifiées.
Voici quelques éclaircissements utiles :

Rappel de quelques définitions :

La SHOB (Surface Hors Œuvre Brute) correspond à la surface de tous les planchers (le sol) mesuré jusqu'à l'extérieur des murs et ce par niveau (sous sol, étages, combles, garages, toitures-terrasses, balcons, loggias, mezzanines).

La SHON (Surface Hors Œuvre Nette) se calcule en soustrayant à la surface hors œuvre brute (SHOB) les surfaces suivantes :

- surfaces des combles et des sous-sols dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m ;
- surfaces des toitures-terrasses, des balcons et des parties non closes situées au rez-de-chaussée,
- surfaces affectées à l'usage de locaux techniques situés en sous-sol et en combles ;
- surfaces affectées à l'usage de cave en sous-sol dès lors qu'il n'y a pas d'ouverture sur l'extérieur autre que celles destinées à l'aération ;
- surfaces des bâtiments ou parties des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules (garage) ;
- surfaces des bâtiments affectés au logement des récoltes, des animaux ou du matériel agricole.

Le C.O.S. (coefficient d'occupation des sols) définit la surface maximale constructible sur un terrain (SHON).

Un décret publié au J.O. du samedi 31 décembre 2011 précise notamment la définition de la **surface de plancher**, cette notion remplace les anciennes références dans le droit de l'urbanisme (SHON et SHOB).

Cette nouvelle définition est entrée en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012. Elle indique que la surface des planchers d'une habitation prend en compte la surface *intérieure des zones de plancher closes et couvertes sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre (calculée donc à partir du nu intérieur des façades du bâtiment)*.

Cette nouvelle disposition est une incitation à opter pour des murs extérieurs plus épais en vue d'améliorer les performances énergétiques de bâtiments.

Le nouveau permis de construire :

A partir du 1^{er} mars 2012, les surfaces SHOB & SHON sont remplacées par la **surface de plancher**.

Le permis de construire n'est obligatoire qu'à partir de 40 M² de surface de plancher (20 M² de SHOB précédemment).

Entre 2 M² et 40 M², il faudra déposer un dossier de déclaration préalable.

Toutefois, toute extension comprise en 20 et 40 M² de surface de plancher et portant la surface du bâtiment à plus 170 M², seuil au-delà duquel, il est obligatoire de faire appel à un architecte, est soumise à permis de construire.

Par contre, les travaux modifiant le volume d'un bâtiment avec percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur ne sont plus soumis à un permis de construire.

Une déclaration préalable de travaux reste néanmoins obligatoire.

Cette réforme du permis de construire ne vient donc pas simplifier à l'excès les démarches d'urbanisme puisqu'il reste nécessaire pour la quasi-totalité des travaux d'obtenir une autorisation administrative basée sur les règlements d'urbanisme, que ce soit un permis de construire ou une déclaration préalable.

En décharge du permis de construire, la déclaration préalable sera obligatoire dans de plus nombreux cas de travaux.

Il faut surtout retenir qu'il n'est pas question avec cette nouvelle règle d'urbanisme de construire une extension de moins de 40 M² de surface de plancher sans aucune autorisation.

Ces nouvelles dispositions concernent uniquement les travaux situés dans les zones urbaines (Z.U.) des communes couvertes par un plan local d'urbanisme (P.L.U.) ou un plan d'urbanisme en tenant lieu (P.O.S.).

Florissime

Les 9 et 10 juin 2012 à partir de 10h à GRESSE EN VERCORS

Un nouvel élan est donné à la 7e édition de Florissime qui vous fera partir à la découverte de la flore locale du Vercors Trièves à travers des conférences (notamment l'intervention de Jean-Marie PELT, botaniste de renommée); de nombreux ateliers et animations pour les grands et les petits (jardinage, cuisine, santé, cosmétique...); des randonnées à thème accompagnées; des expositions; un marché de producteurs; un espace associatif; un coin restauration, et bien d'autres surprises encore.

Un rendez-vous à ne pas manquer à partager en famille ou entre passionnés de plantes.

HORAIRES

Samedi 10h à 12h 14h 18h
Dimanche 10h 12h 14h 17h30

LES CONFÉRENCES

Jean-Marie PELT « la terre en héritage »Gentiana les plantes protégées du Vercors
Michel DIDIER Visite d'un alpage et échange/ débat avec le berger sur la biodiversité
Vincent DELBECQUE et Grégory LEMOINE Conférence participative sur les plantes sauvages du Vercors et leurs usages.

LES RANDONNÉES À THÈME

Fabrice VACCARI : les plantes médicinales et leurs utilisations
Dominique GRESLOU : jeux de piste enfants
Gentiana : les plantes protégées du Vercors

LES ATELIERS PRATIQUES

Les plantes à usage médicinal et cosmétique : ballade, cueillette et préparation d'un macérât huileux
Des prairies au fromage : moulage de fromage de brebis et dégustation
Fabriquer ses sirops à base de plantes sauvages ou aromatique (cueillette, fabrication)
Un savoir à retrouver : découverte de la cuisine avec les plantes sauvages comestibles (cueillette, cuisine et dégustation)
Soigner les plantes par les plantes au jardin
Vers une agriculture naturelle, la permaculture : mise en place d'une butte
Ballade transformation médicinale
Cosmétique et soin familial : Préparation d'un baume de soin
Les fleurs au jardin : les associer, les cultiver et pourquoi pas les déguster?

LES ANIMATIONS

Un parcours nature vous sera proposé, ou vous pourrez voyager d'un atelier à l'autre au gré de vos envies, seul ou en famille pour participer, créer, échanger, partager.

Tressage végétal (chacun repart avec sa création).
Le jardinage biologique : atelier d'échange et jardinage pour les enfants
La cuisine aux plantes sauvages : échange et dégustation.
Les plantes aromatiques : toucher, sentir, goûter, faire son sel aux herbes
Les prairies naturelles : les plantes qui la composent.
Eveil à la nature par le yoga
Méditation nature
Repos détente sous les arbres...
Land art
Lecture nature
Peinture sur éléments naturels
Jeux de piste floral
Spectacles sur les peintures végétales
Spectacles itinérants sur les plantes et le végétal

Et ...des expos, des associations, un marché de producteurs locaux, des menus floraux et un espace petite restauration toujours dans le thème...

Et pour la convivialité, Bal Folk le samedi soir

Bulletin municipal de la commune de GRESSE-EN-VERCORS- Journal gratuit tiré à 500 exemplaires et imprimé à la mairie de GRESSE –EN VERCORS. Place du Dr Cuynat- 38650 GRESSE en VERCORS

*Directeur publication Henri BENOIST
Abonnement électronique : manternach.jf@wanadoo.fr
Mairie : 04.76.34.31.94
mairie@gresse-en-vercors.fr*